



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Cindy Côté, conseillère
M. Daniel Blais, conseiller
M. Jean-François Allen, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur le maire présente et explique le projet de règlement suivant :

390-2024 : Ce projet de règlement vise à :

1. Apporter des modifications au plan d'urbanisme numéro 159-2007 dont :
 - Modifier les limites des affectations « industrielle », « mixte » « agricole avec restrictions » dans le secteur Chaudière à Saint-Isidore.
2. Apporter des modifications au règlement de zonage numéro 160-2007 dont :
 - Modifier les limites des zones, « I-5 », « AR-2 » et « M-11 »;
 - Créer deux nouvelles zones « AR-6 » et « AR-7 ».
 - Modifier la grille des usages permis et des normes pour autoriser certains usages dans les nouvelles zones « AR-6 » et « AR-7 ».

La séance de consultation publique est close à 20 h 20.

Adopté ce 8 juillet 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière
